



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**AVIS ÉMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL ACADÉMIQUE**

Réunion du 9 mars 2022

AVIS	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n°1 : Le CHSCTA alerte sur le manque de moyens humains nécessaires pour assurer le nettoyage des locaux en cette période de crise sanitaire.</p>	<p>Les collectivités connaissent les mêmes difficultés de remplacement que tous les autres employeurs. Ces difficultés pèsent sur les équipes contraintes de s'adapter au quotidien.</p>
<p>Avis n°2 : Le CHSCTA alerte sur le manque de moyens humains nécessaires pour assurer le remplacement des enseignants, notamment dans le premier degré.</p>	<p>La situation de tension sur le remplacement à la reprise de janvier s'est progressivement réglée, le temps que soit mis en place les dispositifs de soutien (recrutement de contractuels, HSE pour les AED)</p>
<p>Avis n°3 : Le CHSCTA alerte sur la dégradation des conditions de travail des infirmières. Le CHSCTA demande à l'administration de mener une évaluation des risques et des conditions de travail des infirmières de l'académie en cette période de crise sanitaire et que les membres du CHSCTA soient associés à ce travail.</p>	<p>Les représentantes nationale et locale des infirmières ont été reçues par la gouvernance académique. Un groupe de travail réunissant l'administration et les représentants locaux va se mettre en place afin d'analyser la situation et élaborer des pistes de travail qui contribueront à l'amélioration des conditions de travail.</p>
<p>Avis n°4 : Le CHSCTA demande que cessent les pressions sur les enseignants en ASA, à qui il est demandé d'assurer la continuité pédagogique.</p>	<p>Un enseignant qui bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence ne peut être sollicité pour assurer la continuité pédagogique. Seuls les enseignants placés en position de télétravail pour des raisons de protection de leur santé dans le cadre de la situation sanitaire peuvent être sollicités pour assurer des travaux pédagogiques. Les écoles ont été sollicitées pour élaborer des plans de continuité pédagogique. Madame la rectrice va solliciter le collège des IEN pour que les écoles soient accompagnées dans ce travail de préparation.</p>
<p>Avis n°5 : Le CHSCTA alerte sur le problème des AED à qui il est demandé de faire des HSE alors qu'ils attendent le paiement de celles effectuées en juin.</p>	<p>Le retard dans la mise en paiement des HSE pour les AED est dû à la nouvelle application nationale Opéra. Ces difficultés font l'objet d'un suivi</p>

	particulier avec le service gestionnaire et constitue une priorité.
<p>Avis n°6: Le CHSCTA refuse que la situation sanitaire soit un prétexte pour entraver le droit syndical et porter atteinte au fonctionnement des instances syndicales. Les organisations syndicales ne sont pas responsables du manque de moyens humains alloués par le ministère. Elles ne doivent pas en supporter les conséquences et se voir refuser des autorisations d'absence pour exercice du droit syndical pour "raison de service".</p>	<p>Des refus d'autorisation d'absence ont été formulés lors de la reprise de janvier, qui a été une période de forte tension pour le remplacement des enseignants dans les établissements et les écoles.</p> <p>N'ayant plus de possibilité de remplacement, l'administration a été contrainte de refuser des autorisations d'absence pour assurer la continuité du service public.</p> <p>La situation s'est depuis améliorée et les refus d'autorisation d'absence pour raison syndicale doivent restés exceptionnels et dûment justifiés.</p>
<p>Avis n°7: Le dispositif ERIC/CASA a un bilan positif et a démontré son importance et son utilité. Le CHSCTA s'inquiète du fait que sa pérennité semble compromise. Le CHSCTA demande que soient alloués les moyens nécessaires et recrutées les personnes indispensables au bon fonctionnement et à la pérennisation de ce dispositif.</p>	
<p>Avis n°8: Les personnels de l'académie sont en souffrance et beaucoup sont en attente de décisions de la Médecine de Prévention. Les membres du CHSCTA demandent que les mesures nécessaires soient prises de toute urgence afin d'assurer aux personnels le service auquel ils ont droit. Cela passe nécessairement par le recrutement de médecins de prévention, et de personnel pour les services liés (service de la référente handicap notamment).</p>	<p>Le correspondant handicap académique a pris son poste le 1^{er} mars et un médecin du travail doit intégrer le service de médecine de prévention de l'académie le 28 mars.</p>

Avis n°9 :

Le CHSCTA demande que soient prises en compte la sécurité et les conditions de travail des personnels et des usagers du collège Mille Roches.

Tous les rapports Diagnostic amiante avant travaux (DAAT) ont été transmis par la Collectivité au service SST et à la direction du collège.

Une réunion a eu lieu le 13 décembre entre la direction de l'établissement, la Collectivité et le service SST.

Sur certaines parties des bâtiments, les travaux ont été arrêtés dans l'attente soit de désamiantage ou d'encapsulage. C'est la collectivité qui prendra la décision définitive.